

## Éditorial

### "Bienvenue"

Cette année naissante est célébrée par un évènement majeur pour notre Communauté de communes : l'arrivée des communes de Montmeyan et de Fox-Amphoux.

Cette extension de notre territoire, voulue d'abord par les conseils municipaux de ces deux villages, a été accueillie avec enthousiasme et avec espoir par l'ensemble des élus des neuf autres communes. D'autant que, depuis la création de notre communauté, leur place était en quelque sorte « réservée » en tous cas dans nos esprits, tant ils en étaient proches dans leur histoire, dans leur personnalité mais également dans leurs préoccupations, leur perception de l'avenir et leurs choix de développement.

Je pense également que cette démarche a pu se faire grâce à l'esprit et au mode de fonctionnement que nous avons privilégiés au sein de notre Communauté : le respect et l'égalité entre les communes, la tolérance et la recherche du consensus, le pragmatisme et le bon sens, plutôt que les affrontements partisans et les voies politiciennes.

Il est évident, par ailleurs que dans le contexte ambiant de grand vent, annoncé dans l'organisation institutionnelle du Pays, le renforcement de notre Communauté est un atout non négligeable pour l'évolution que l'on pressent. La réforme territoriale en cours d'élaboration tendrait en effet à agrandir les intercommunalités, accroître leurs compétences et à organiser les territoires autour d'agglomérations fortes. Dans la réflexion initiée au sein de notre Communauté et dans les choix qui nous incomberont, l'orientation donnée est plutôt celle de la ruralité, du développement maîtrisé, de la protection de notre environnement et de la qualité de vie. Unaniment s'est exprimé le refus d'être intégrés dans une entité où nos communes sans autonomie ni souveraineté seraient réduites au niveau de quartiers d'agglomérations omnipotentes.

Enfin, j'ai pour ma part la conviction que le Haut-Pays, le Var de Haute Provence, doit aussi avoir sa propre réflexion et la maîtrise de ses choix d'avenir et de l'organisation d'un territoire qui a une autre vocation que d'être simple suppléant en espaces de villes puissantes par leur population.

Une chose est sûre : quelle que soit cette évolution, elle ne se fera ni par un passage en force des uns, ni par une décision imposée d'une quelconque commission ou du représentant de l'Etat ; elle ne pourra que résulter de la réflexion et de la volonté partagée des élus de nos communes.

Quoi qu'il en soit, je veux souhaiter à chacune et à chacun d'entre vous une très bonne année. Qu'entre Argens et Verdon se développent les projets, se créent des liens, s'enthousiasment les esprits et que se perpétue l'art de vivre qui nous rend tellement attachés à ce coin de Provence.

Le Président  
Bernard de Boisgelin

#### Nous contacter :

Communauté de communes  
Provence d'Argens en Verdon  
58, avenue de Tavernes  
83670 Barjols

Tél. : 04 94 77 18 53

Fax : 04 94 77 09 25

Site Internet : [www.cc-pav.fr](http://www.cc-pav.fr)

Courriel : [comcom-pav@orange.fr](mailto:comcom-pav@orange.fr)

### Sommaire

● *Le mot du Président*

● *La vie de la Communauté*

p. 2 >

**Agrandissement du périmètre**

**Une nouvelle compétence**

**Une équipe au service d'un territoire**

● *Petite enfance*

p. 3 >

**Brue-Auriac : Création d'une crèche et**

**d'un Relais Assistantes Maternelles**

**Le mode de gestion des crèches intercommunales change**

● *Relais Services Publics*

p. 4 >

**Le Relais de Services Publics communautaire : une antenne de la Maison de l'Emploi de la Provence Verte et du Haut Var**

**Le Relais de Services Publics communautaire : une antenne de la Maison de l'Emploi de la Provence Verte et du Haut Var**

● *Social*

p. 4 >

**Les Restos du Cœur à Barjols**

● *Economie*

p. 5 >

**Un outil de développement économique : le FISAC**

**Varages : une coopérative de salariés reprend l'usine**

● *Energie*

p. 6 >

**Etat d'avancement du projet éolien**

● *Vie Associative*

p. 7 >

**Du nouveau dans le soutien à la vie associative**

**Du nouveau dans le soutien à la vie associative**

● *Tourisme*

p. 7 > **Découvrez les tanneries avec l'art dans la peau**

**Découvrez les tanneries avec l'art dans la peau**

● *Portrait*

p. 8 >

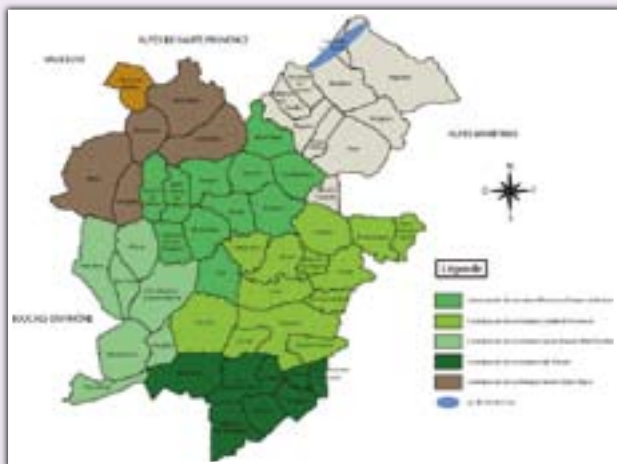
**Montmeyan**

## AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE

L'année 2009 a été marquée par un agrandissement de la Communauté de communes Provence d'Argens en Verdon. Les communes de Montmeyan et de Fox-Amphoux ont demandé leur adhésion à la Communauté qui a été validée en deux temps.

En septembre 2009, après délibération à l'unanimité du conseil communautaire, les conseils municipaux des 9 « communes historiques » de la Communauté de communes ont confirmé ce choix. Ensuite, en novembre 2009, la même procédure a été relancée pour la commune de Fox-Amphoux. Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité cette adhésion, confirmée ensuite par l'ensemble des conseils municipaux.

La population communautaire regroupe en 2010 plus de 12 000 habitants répartis sur 11 communes. Suite à cette adhésion validée par arrêté préfectoral, de nombreuses harmonisations techniques, financières vont être engagées (gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères, intégration au sein de la Provence Verte, ...).



## UNE NOUVELLE COMPÉTENCE

Simultanément à l'extension de son périmètre, la Communauté de communes s'engage dans un nouveau champ : «Mettre en place une assistance technique et administrative pour la réhabilitation groupée d'installations d'assainissement non collectif, dans le cadre du dispositif de l'Agence de l'Eau». Il s'agit d'accompagner les propriétaires d'un bien immobilier équipé d'une fosse septique défectueuse pour solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau en vue de sa remise en état.

### Les conditions d'éligibilité sont :

fosse septique installée avant 1996 et diagnostiquée comme défectueuse par le Service de contrôle des assainissements non collectifs (SPANC). Volonté du propriétaire de l'installation de réaliser les travaux de réhabilitation. Les aides de l'Agence de l'Eau représentent environ 30 % du coût HT des travaux. Le propriétaire s'engage à financer 70% des travaux.

Pour plus de renseignements sur ce thème, vous pouvez contacter la Communauté de communes au **04 94 77 18 53**.



### Plus facile à trouver !

Depuis la fin de l'été, le siège de la Communauté de communes est plus visible de la route. Des panneaux, conçus par M. Yves Calmejane, créateur du logo de la collectivité en 2002, sont installés sur la façade du bâtiment et aux entrées.

## UNE ÉQUIPE AU SERVICE D'UN TERRITOIRE

Une équipe de techniciens travaille à la Communauté de communes pour faire avancer les divers projets et actions et entretenir les locaux :

MISSION	NOM	TÉLÉPHONE	ADRESSE
Directrice Générale des Services	Anne-Claire Samson	04 94 77 18 53	CCPAV 58 avenue de Tavernes 83670 Barjols
Comptabilité et personnel	Valérie Resplandin		
Ordures ménagères et SPANC	Christine Mareck		
Développement économique	Julie Plagnol		
Petite enfance-Crèches	Carole Mahieu-Leicher		
Tourisme, culture/vie associative et communication	Hélène Guignard	04 94 77 10 08	RSP 261 route de Tavernes 83670 Barjols
Social - Relais Services publics (informations liées au social, à l'emploi, à la justice etc. et aide aux dossiers administratifs)	Agnès Bouliteau		
Entretien et travaux administratifs	Patricia Zichittu		
Directrice crèche de Seillons Sce d'A.	Véronique Decuyper	04.94.72.18.65	Crèche de Seillons Chemin de la Verrerie 83470 Barjols
Directrice adjointe crèche de Seillons Sce d'A.	Jocelyne Zimelli		



## BRUE-AURIAC : CRÉATION D'UNE CRÈCHE ET D'UN RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

En septembre 2011, deux nouvelles structures liées à la petite enfance ouvriront à Brue-Auriac : une crèche et un relais assistantes maternelles (RAM).

Le bâtiment qui les abritera sera construit dans le souci de la préservation de la qualité environnementale. Les travaux devraient commencer à l'automne 2010 sous la maîtrise d'œuvre du cabinet d'architectes brignolais Arc'h. Les élus l'ont choisi pour son expérience et ses compétences pour la construction basse consommation énergétique. La crèche et le RAM seront implantés à proximité du stade, sur la route de St Maximin. Brue-Auriac a été choisi pour son positionnement à la croisée d'axes routiers importants.

### La crèche

La crèche disposera de 25 places pour accueillir des enfants âgés de 3 mois à 6 ans. La priorité sera donnée aux enfants du territoire communautaire. Cela induira la création de 7 à 8 emplois.

### Le RAM

Un Relais Assistante Maternelles (RAM) sera mitoyen avec la crèche. Il permettra : aux parents de trouver les informations sur l'offre d'accueil du jeune enfant (crèches et assistantes maternelles) au niveau des

11 communes de la CCPAV, aux assistantes maternelles de s'informer, de se former et de se rencontrer, aux assistantes maternelles de venir avec les enfants qu'elles accueillent pour des animations à la CCPAV d'un observatoire de l'évolution des pratiques et des besoins afin de créer des outils adaptés d'accueillir des des formations pour le personnel des crèches de la Communauté de communes.

Son rôle est capital sur ce territoire où l'offre officielle de garde des enfants en bas âge chez des assistantes maternelles représente 60% (31 assistantes maternelles répertoriées, soit 91 places) tandis que 40% le sont dans les crèches.

Il sera complété par un RAM itinérant qui se rendra dans les communes où les assistantes maternelles seront présentes et auront le souhait de participer aux actions mises en place. Pour définir ce service, un questionnaire sera envoyé aux Assistantes Maternelles du territoire pour connaître leur avis sur divers points et cibler les besoins ressentis. La Communauté de communes pourra ainsi construire avec elles ce projet.

## LE MODE DE GESTION DES CRÈCHES INTERCOMMUNALES CHANGE

En décembre 2005, les 9 communes de la Communauté de communes lui délèguent la compétence « Petite enfance ». Elle sollicite alors l'association Fantazia (voir encart) pour assurer la gestion quotidienne des crèches existantes et à venir. Gestionnaire historique de la crèche de Tavernes créée en 1989, celle-ci accepte de prendre en gestion la crèche de Seillons en janvier 2007 et la crèche de Barjols à son ouverture en novembre 2007.

La convention de gestion entre Fantazia et la CCPAV arrive à son terme en juillet 2010, la législation ayant évolué, elle impose à présent le passage par une Délégation de Service Public. Cela consiste à déléguer la gestion des crèches, service public, à un prestataire en contrepartie d'une rétribution. Une procédure est donc à respecter pour le choix du futur gestionnaire. Les candidats intéressés par la gestion des crèches doivent faire une offre à partir d'un cahier des charges (précisant la qualité du service offert aux familles, le taux d'encadrement ...) rédigé avec l'aide des Directrices des crèches. Les offres des candidats sont ensuite examinées au regard de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et d'égalité des usagers devant le service public.

Le délégataire retenu sera choisi au terme de la procédure en avril 2010 et remplacera l'association Fantazia pour une durée de 5 ans. L'association Fantazia

ne s'est pas portée candidate à la gestion estimant que la charge est à présent trop importante pour une association uniquement composée des bénévoles. La CCPAV continuera de veiller à ce que la qualité du service offert aux familles et les conditions de travail des salariés soient satisfaisants. Elle effectuera pour cela divers contrôles financiers et techniques et pourra à tout moment pénétrer dans les locaux et obtenir tout renseignement qu'elle jugera utile.



L'association FANTAZIA est née en 1989 lors de la création de la crèche de Tavernes. Elle regroupe des bénévoles du territoire très investis dans leur fonction, dont le Président Jean-Jacques Cros. La trésorière, Christine Fabre, a assuré quotidiennement et personnellement la mission que la CCPAV avait confiée à l'association. Fantazia gère à présent 3 crèches soit 61 places d'accueil et emploie 24 salariées.

### Le contrat CAF

La CCPAV est en cours de définition d'un nouveau contrat enfance-jeunesse (il s'agit du 3<sup>ème</sup> contrat enfance-jeunesse) pour la période 2010-2013.

Il participera notamment au financement du fonctionnement des crèches intercommunales, le fonctionnement de la crèche de la MAMI à Bras et le Relais Assistantes Maternelles.

## LE RELAIS DE SERVICES PUBLICS COMMUNAUTAIRE : UNE ANTENNE DE LA MAISON DE L'EMPLOI DE LA PROVENCE VERTE ET DU HAUT VAR



Les Maisons de l'Emploi et de la Formation ont été créées en 2005 dans le cadre de la mise en place du plan de Cohésion Sociale. A l'échelle nationale, il est prévu d'en ouvrir environ 300.

La Maison de l'Emploi et de la Formation de la Provence Verte et du Haut Var a été labellisée en février 2007 et conventionnée avec l'État en septembre 2009 sur un périmètre géographique couvrant 44 communes de l'arrondissement de Brignoles (cantons de Barjols, Brignoles, Cotignac, Saint Maximin, Rians, La Roquebrussanne, Tavernes).

Cet outil fédère l'ensemble des organismes traitant de l'emploi et de la formation (Pôle Emploi, Mission Locale, Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation, Organismes de formation, instances consulaires, collectivités locales comme la Région et le Département, ...).

La Maison de l'Emploi et de la Formation est ouverte à tout public. Chacun pourra y trouver des informations et des aides pour ses démarches de recherche d'emploi, de formation et d'orientation, d'insertion, de création d'entreprises etc.

Pour proposer une offre de proximité, le territoire de la Provence Verte et du Haut Var sera maillé par des antennes locales qui proposeront l'ensemble des services de la MDEF.

Sur le territoire « Provence d'Argens en Verdon », l'antenne de la MDEF s'installera tout naturellement au sein du Relais de Services Publics communautaire de Barjols (RSP). Cet espace propose déjà de nombreux

services liés à l'emploi comme :

- la consultation des offres d'emploi via Internet
- les démarches administratives liées à l'emploi (pointage mensuel, rédaction de CV, ...)
- la simulation du RSA

La Maison de l'Emploi et de la Formation complétera cette offre de service en proposant une large documentation sur les métiers, sur les formations et proposera tout au long de l'année des animations permettant de découvrir des opportunités professionnelles et les filières qui recrutent.

Enfin, grâce à la mise en place d'un observatoire socio économique, la MDEF mettra à la disposition des acteurs locaux des données actualisées et des analyses sur la situation de l'emploi et la conjoncture économique.

Les autres services déjà présents au sein du RSP demeurent (conseiller Pôle emploi, Permanence de la Sécu, des avocats, de Défie pour la création d'entreprises, ...).

Afin d'apporter un meilleur service à la population locale fréquentant le RSP et mieux informer sur la Maison de l'Emploi et de la Formation de la Provence Verte et du Haut Var, les horaires du RSP sont élargis. Désormais, les bureaux d'accueil sont aussi ouverts le mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, grâce à la présence d'un nouvel agent d'accueil.

### Pour plus de renseignements :

vous pouvez contacter le RSP au 04 94 77 10 08.

## Social

### LES RESTOS DU CŒUR À BARJOLS

Le centre est situé au 10, rue de l'abattoir (dans les locaux de l'ancien abattoir). Il est ouvert à toutes les communes autour de Barjols, sans limites géographiques précises.

Pour bénéficier des services proposés, une inscription préalable doit être faite (au centre, tous les jeudis matin).

Les bénéficiaires peuvent ensuite profiter de:

- distributions de nourriture et de vêtements le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le lundi de 14h30 à 16h30
- coupe de cheveux : coiffeuse bénévole un lundi matin sur deux
- bibliothèque
- séances de cinéma.



Pour tous renseignements :  
**06 47 01 22 55**



## UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : LE FISAC

Le Fonds d'Intervention pour le Soutien à l'Artisanat et au Commerce (FISAC) est un outil créé par le Secrétariat d'Etat au commerce, à l'artisanat, aux PME, au tourisme et aux services. Il permet de lancer des actions pour redynamiser le commerce et l'artisanat dans les centres villages par des aides aux communes et aux entreprises. Le FISAC fonctionne sur un principe de solidarité financière entre les commerces : les fonds proviennent des taxes prélevées sur les surfaces commerciales de plus de 300m<sup>2</sup>.

Il existe deux formes de FISAC :

- FISAC rural pour les communes de moins de 3 000 habitants (10 communes de la Communauté de communes).
- FISAC urbain pour les communes de plus de 3000 habitants (Barjols).

Les communes intéressées pour s'engager dans un FISAC en seront le responsable. La communauté de communes apportera un appui technique via son agent de développement économique.

	AIDE AUX COMMUNES	AIDE AUX ENTREPRISES
Opérations éligibles	Aménagements des espaces publics desservant directement les commerces (stationnement, sécurisation des traversées de rues, signalétique, ...)	Aménagements de mise en sécurité du commerce, accès aux personnes à mobilité réduite, ...
Montant des aides	Taux d'aide plafonné à 30% des dépenses éligibles HT.	
Bénéficiaires/ Conditions	Communes engagées dans un FISAC	Entreprises artisanales ou commerciales avec un point de vente.

## VARAGES : UNE COOPÉRATIVE DE SALARIÉS REPREND L'USINE

Le 3 février 2009, l'usine « Varages en Provence », ex-Manufacture des Lauriers, déposait le bilan. La Communauté de communes est particulièrement intéressée par le suivi de cette entreprise car elle est propriétaire du foncier et des locaux industriels depuis 2005. En effet, la Manufacture des Lauriers (gestionnaire de l'époque) avait sollicité un appui des collectivités locales pour l'accompagner face à ses difficultés économiques. L'usine représentait un employeur important du Haut Var, avec environ 80 salariés en 2005.

Dans le montage établi en 2005, l'usine était locataire de la Communauté de communes via un bail commercial. Néanmoins, ce soutien des collectivités locales (Communauté de communes, Conseil Général et Conseil Régional) n'a pas permis à l'entreprise de résoudre ses difficultés. Après un premier dépôt de bilan en 2007, le repreneur Varages en Provence a également cessé son activité en février 2009. Fin juin 2009, le tribunal de commerce de Draguignan acceptait le projet de reprise de l'activité du site de l'usine via une Société Coopérative de production montée par des salariés. Ainsi, quatre salariés, auxquels s'est joint Denis Foubert, ancien directeur technique, ont investi 9 000 euros, soit la moitié de leurs droits de licenciement, dans la SCOP « Faïencerie de Varages en Provence ».

La faïencerie coopérative a repris en priorité la commercialisation par l'ouverture du magasin de l'usine, grâce au stock restant. La production a repris ensuite courant novembre 2009, grâce aux 180 000 pièces de biscuit restantes (pièces de vaisselle moulées, non cuites et non émaillées). Pour réaliser ces étapes finales de cuisson et d'émaillage, la SCOP a acquis un four électrique de 4 m<sup>3</sup> permettant de produire 220 000 pièces par an. Une production beaucoup moins élevée que par le passé, répondant mieux au besoin, et qui sera vendue dans les magasins de Varages et de Pernes-les-Fontaines (Vaucluse). Il semblerait qu'en optant pour la création d'une SCOP, la « Faïencerie de Varages en Provence » ait choisi un mode de fonctionnement en plein essor. En octobre 2009, Christian Estrosi, Ministre chargé de l'Industrie, conseillait aux PME/PMI de moins de 100 salariés « de développer le modèle de l'entreprise coopérative [...] dont les salariés sont motivés par leur statut de co-entrepreneurs, impliqués dans la performance économique à long terme de leur entreprise. ».

## SCOP ?

Une SCOP, ou société coopérative de production, est une entreprise montée en Société Anonyme (SA) ou en Société à Responsabilité Limitée (SARL).

Son originalité : avoir pour associés majoritaires des salariés partageant un projet commun pour l'entreprise, mutualisant les risques et prenant ensemble les grandes décisions : choix des dirigeants, orientations stratégiques etc. Lors du partage des bénéfices sont privilégiés : les salariés de l'entreprise (primes, intéressement...) et la consolidation de l'entreprise pour la transmissions aux générations futures. Une SCOP évolue par ailleurs dans le secteur concurrentiel avec les mêmes contraintes de gestion et de rentabilité que toute autre entreprise.

Apparu au XIX<sup>ème</sup> siècle, le système des coopératives a connu un essor certain dans les 5 dernières années. En 2008, il existait 1893 SCOP en France, employant en moyenne 22 salariés. Les principaux secteurs dans lesquels exercent les SCOP sont : la construction/ le BTP (24% du nombre de coopératives, 29,1 % des emplois), les services aux entreprises (24 % du nombre de coopératives, 21,3 % des emplois), l'industrie (19,3% du nombre de coopératives, 24,6 % des emplois), le commerce, l'hébergement, le transport, la restauration (12,3% des coopératives, 9,9 % des emplois). Tous les autres secteurs représentent moins de 10 % des coopératives.

(Chiffres et données extraits du site [www.scop.coop/](http://www.scop.coop/))

## ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET ÉOLIEN

Depuis plusieurs mois, la Communauté de communes est engagée pour la réalisation d'une ferme éolienne sur le Plateau des Pallières, en partenariat avec la Compagnie Nationale du Rhône (CNR).

En 2009, les communes d'assise du projet ont engagé une révision simplifiée de leurs documents d'urbanisme, afin de créer une zone où peuvent être implantées des éoliennes.

L'emprise au sol stricto sensu du parc éolien, comprenant la plate-forme des machines et les aires de circulation entre machines, est estimée à 20 hectares au total répartis comme suit :

- Esparron de Pallières : 10 hectares
- St Martin de Pallières : 5 hectares
- Seillons Source d'Argens : 5 hectares

Pour l'élaboration de ce projet, plusieurs outils de communication et de concertation ont été mis en place :

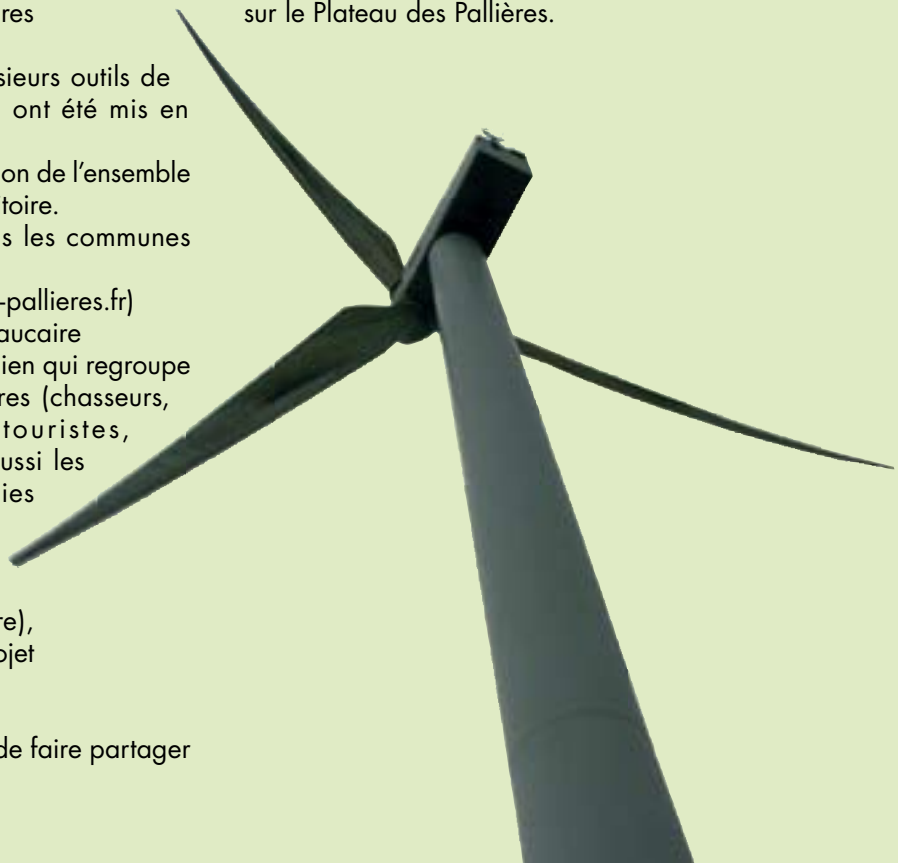
- une réunion d'information à l'intention de l'ensemble des conseillers municipaux du territoire.
- plusieurs réunions publiques dans les communes d'implantation des éoliennes
- un site Internet ([www.projet-eolien-pallieres.fr](http://www.projet-eolien-pallieres.fr))
- la visite d'un parc en activité à Beaucaire
- la création d'un comité de suivi éolien qui regroupe les usagers du Plateau des Pallières (chasseurs, agriculteurs, randonneurs, touristes, environnementalistes, ...), mais aussi les organismes traitant des économies d'Énergie (Point Info Energie de la Provence Verte), traitant de la protection des paysages et du patrimoine (Pays d'Art et d'Histoire), élus des communes d'assise du projet et opposants au projet, ...

Ces réunions techniques permettent de faire partager l'information technique sur le projet.

La poursuite du partenariat avec la CNR et les collectivités locales va se concrétiser par la constitution d'une Société d'Economie Mixte (SEM). Cette dernière va déposer le permis de construire relatif aux installations éoliennes au début de l'année 2010.

Au sein de cette SEM, les collectivités locales, et notamment la communauté de communes, seront majoritaires par rapport aux actionnaires privés. Ainsi, le développement du projet éolien se fera selon des orientations validées par les collectivités locales.

De même, étant investisseurs, les collectivités locales auront accès aux bénéfices de la SEM, lorsque le parc éolien sera en phase d'exploitation. Ainsi, les collectivités locales pourront accéder financièrement aux ressources économiques que représente le vent sur le Plateau des Pallières.



### QU'EST CE QU'UNE SOCIÉTÉ D'ECONOMIE MIXTE ?

Il s'agit d'une entreprise commerciale, régie par le code du commerce, mais au capital majoritairement public (+ de 50%). Cette position majoritaire assure aux collectivités locales une prééminence dans les organes de décision. Une SEM a donc vocation à satisfaire l'intérêt général et à privilégier les ressources locales ; les actionnaires privés apportent leur savoir-faire et contribuent au management de l'entreprise. Ainsi, l'une des principales forces des Sem réside dans la connaissance du territoire dans lequel elles sont enracinées. Leurs réponses aux problématiques sont donc adaptées à ses enjeux et non standardisées.

Source : site des EPL



## DU NOUVEAU DANS LE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE

Les élus de la Communauté de communes, conscients de la richesse que représentent les associations pour la vie locale et le développement touristique, ont choisis dès 2003 de les soutenir par une aide directe.

L'année 2009 a vu apparaître une évolution dans le système, par la mise en place d'un règlement pour le soutien communautaire à la vie. Il rappelle notamment aux associations les conditions de l'aide communautaire (dossier complet et arrivé dans les temps, association dont le siège social est situé sur le territoire de la CCPAV ou à proximité immédiate du territoire et qui permet la pratique d'une activité inexistante sur le territoire communautaire, projet à caractère communautaire, projet correspondant aux axes prioritaires: tourisme, culture, loisirs ...).

Les principales nouveautés sont :

- la validation d'un taux de subvention adossé à des dépenses réelles par action présentée par les associations.
- le versement de la subvention en plusieurs fois :
  - subvention est inférieure à 501€ : versement en 1 fois
  - subvention comprise entre 501€ et 5000€ : versement en 2 fois
  - subvention supérieure à 5000€ : versement en 3 fois.

## DÉCOUVREZ LES TANNERIES AVEC LA VISITE « L'ART DANS LA PEAU »

Depuis 5 ans, l'Office de tourisme de la Provence Verte créé un programme d'activités à dates et horaires fixes : Amusez-vous en Provence Verte. Il s'agit d'offrir l'opportunité aux visiteurs, touristes et locaux, de découvrir la Provence Verte et ses acteurs : visites de villages, rencontre d'artisans d'art ou d'artistes, visites chez des producteurs du terroir, balade nature commentées, loisirs...

Parmi les nouveautés à découvrir dans le programme 2010, nous vous invitons à accorder une attention toute particulière à une visite originale des tanneries de Barjols. Conçue en lien avec la Mairie de Barjols et la Communauté de communes Provence d'Argens en Verdon, elle s'intitule « L'art dans la peau ». Elle propose de découvrir en 3h l'histoire des tanneries de Barjols et leur actuelle effervescence artistique. Audrey, guide conférencière, vous invitera à découvrir l'histoire d'un patrimoine atypique avant de vous conduire dans deux ateliers d'artistes : celui d'Eric Blanco et Claudie Lenzi (impasse du Fauvery) et celui de Katharina Schärer ou de Marie-Françoise Radovic (Les Perles). Ils témoigneront du lien qu'ils ont tissé avec

Ce règlement, essentiellement comptable, a pour objectif de répartir au mieux l'enveloppe annuelle accordée pour les subventions aux associations, qui l'ont généralement bien admis.

Les dossiers 2010 étaient, comme chaque année, à envoyer avant le 31 janvier. Ils seront examinés sur le plan technique puis passeront devant la Commission « Tourisme, culture, vie associative » (composés d'au moins un élu de chaque commune). Les conclusions de cette Commission seront ensuite soumises au Conseil communautaire qui les validera ou les infirmera. Les associations recevront alors un courrier les informant de la décision prise et de la marche à suivre si la subvention est accordée.

### En 2009

- 20 associations ont sollicité une subvention communautaire
- 11 associations ont bénéficié de subventions (9 à caractère culturel et/ou touristique, 2 à caractère sportif)
- 9 subventions ont été refusées (dossier arrivé hors délai, objet hors compétences ou ne correspondant pas aux axes prioritaires)
- la CCPAV a soutenu les Restos du Cœur (ouverture du centre de Barjols pour la campagne 2009-2010).



ce lieu magique et vous inviteront à partager leur amour de l'art. RV à 14h30 devant la collégiale les samedis :

29/05/10 - 26/06/10  
24/07/10 - 07/08/10  
28/08/10 - 25/09/10

Pour plus d'information (réservation, tarifs...) : [www.provence-verte.fr](http://www.provence-verte.fr), rubrique Amusez-vous.



## MONTMEYAN

### UN PEU D'HISTOIRE...

Situé au Nord-Ouest du département, Montmeyan est une des portes d'entrée dans les Alpes-de-Haute-Provence et dans le Parc Naturel du Verdon, connu pour ses gorges aux paysages grandioses.



Montmeyan signifie « le mont du milieu ». On le voit apparaître dans les archives médiévales sous le nom de « Locus de Monte Mejano » puis « Montis Medran ». Montmeyan est bâti à 504 m d'altitude, sur un promontoire rocheux avec les Préalpes du Sud en perspective. Les tours des remparts de l'ancien château médiéval, dont le seigneur, le marquis de Castellane, appartenait à l'ordre de Malte, continuent de surplomber le village. Le blason de la commune témoigne de cette position en hauteur et du caractère fortifié du village. On dit qu'elles sont « de gueules à un château donjonné de trois tours d'or sur un mont d'argent »



Au Moyen-Âge, l'importante population de ce bourg fortifié se composait de paysans et de nombreuses corporations de tisserands et d'orfèvres.

L'origine de Montmeyan doit incontestablement être rattachée aux Templiers qui fondèrent sur son territoire l'importante commanderie de Saint-Maurin (aujourd'hui située sur la commune de Régusse) dont les vestiges nous transmettent encore la marque de leur organisation et le reflet de leur puissance.

Lors de l'éradication des Templiers de Provence par Philippe Le Bel et le Pape Clément V, la terre de Montmeyan leur fut confisquée, réunie à la couronne royale, et remise en 1319 aux chevaliers hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

### AUJOURD'HUI

La population actuelle est de 539 habitants pour une superficie de 3 943 ha. Montmeyan possède tous les commerces de proximité, des activités nautiques, des gîtes et chambres d'hôtes, un centre équestre, deux campings... Une riche trame constituée d'une dizaine d'associations offre aux habitants divertissement, sport, culture, tradition.



### À FAIRE, À VOIR

Montmeyan est une des communes les plus boisées du Var où chasseurs, pêcheurs, adeptes de loisirs de pleine nature (GR 99) trouvent de quoi satisfaire leurs désirs.

### Village médiéval fortifié

Comportant des vestiges d'appareil défensif, tour Charlemagne, beffroi carré à archères et nombreux éléments architecturaux (les plus anciens remontant au XII<sup>e</sup> siècle).

### Église paroissiale Notre-Dame-du-Plan

Architecture romane du XII<sup>e</sup> siècle avec modifications du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec clocher carré à campanile.



### Prieuré des Hospitaliers

Près de l'église, devenu propriété privée.

### Chapelle Saint-Esprit

Sur un promontoire rocheux au sommet du village, devenue atelier du sculpteur Victor Nicolas, puis propriété privée.



### Château de l'Éouvière

Au Sud du village, devenu camping caravaning.

### Vestiges du bourg castral de La Roquette

Composé d'un château fort et d'une église du XIII<sup>e</sup> s. Le village, où étaient entreposés les produits du domaine et des droits seigneuriaux, fut abandonné au XV<sup>e</sup> s. et jamais ré-habité. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup>, des fermiers et quelques habitants de Quinson sont installés dans des bastides dispersées. L'église Sainte-Thècle, propriété au XIV<sup>e</sup> de l'Ordre des Hospitaliers (commanderie de Bras-Saint-Maurin), est déchuée de ses droits paroissiaux après la désertion du village. Elle survécut jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle comme chapelle rurale, desservie chaque dimanche durant la saison d'été.

Article : Mairie de Montmeyan  
Photos : Provence Verte et Mairie

### MANIFESTATIONS

- 21 au 23 mai 2010 > Fête de la St Léger
- 26 au 30 août 2010 > Fête de Notre Dame
- 19 septembre 2010 > Foire de l'Oignon